

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2025

MALGRE LE CONTEXTE NATIONAL, LA COMMUNAUTE URBAINE POURSUIT SES INVESTISSEMENTS POUR LE TERRITOIRE

Réuni sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, le conseil communautaire a voté ce jeudi 19 décembre le Budget Primitif pour l'année 2025. Un budget basé sur les estimations du projet de loi de finance 2025 qui prend en compte l'effort de redressement des comptes publics demandé aux collectivités locales par le gouvernement Barnier et qui pourra être modifié le cas échéant quand la loi de finances 2025 sera adoptée.

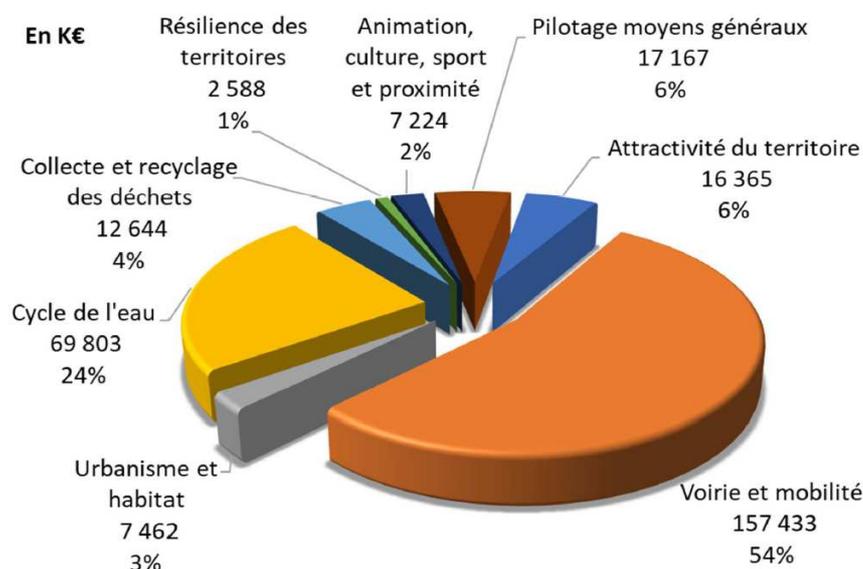
UN CONTEXTE NATIONAL PARTICULIER

Le Budget primitif 2025 a été élaboré sur la base des estimations du Projet de loi de finances (PLF) 2025, proposé par le précédent gouvernement, et dans lequel un effort sans précédent avait été demandé aux 450 plus grandes collectivités, pour réaliser 60 Milliards d'euros d'économies et ramener le déficit à 5% du PIB en 2025. Si le PLF 2025 devait être adopté en l'état, on estime à 9M€ la perte sur l'épargne brute du budget principal de la communauté urbaine en 2025, ce qui aurait pour effet direct d'annuler tous les efforts financiers faits depuis 2 ans par la CU.

UN BUDGET CONSOLIDE EN HAUSSE DE 14,35% AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES

Dans ce contexte, et grâce à une situation financière saine, Le Havre Seine Métropole poursuit ses objectifs de développement et d'aménagement du territoire et de service aux habitants, tout en confirmant ses ambitions et ses obligations (la transition énergétique ; la biodiversité ; l'attractivité du territoire ; la santé ; la ruralité ; la gestion de l'eau et de déchets, des transports publics ; la prévention des risques majeurs ; l'accompagnement financier des communes).

Le Budget 2025 s'établit ainsi à 762,77 M€ (+ 14,35 %), dont 431,61 M€, pour le fonctionnement (-0,11%) et 331,16 M€ d'investissement (+ 40,94 %), avec un programme d'équipement qui s'élève à 290,68 M€, réparti comme suit :





Les principales dépenses en investissement pour 2025 concernent notamment :

- 105 M€ pour le projet de **nouvelles lignes de tramway** ;
- près de 70 M€ pour les budgets du **cycle de l'eau** (dont une grande partie sur le renouvellement des réseaux) ;
- les **travaux de voirie et d'éclairage public** et l'aménagement du Plan vélo pour 30,5 M€ (dont 13M€ pour l'éclairage public et les investissements du plan sobriété) ;
- 13,9 M€ pour le renouvellement du parc d'autobus avec **l'acquisition de 34 bus nouveaux bus** ;
- 12,6 M€ pour la **collecte et le tri des déchets** (dont 4 M€ pour des travaux sur le centre de recyclage des déchets à Criquetot l'Esneval) ;
- la maintenance **des équipements communautaires** pour 8 M€ ;
- 7 M€ dédiés à la gestion des rivières et de **l'eau pluviale**, pour l'exploitation, l'entretien, la rénovation et la création des réseaux d'eau pluviales sur l'ensemble du territoire ;
- les **aides à la pierre** pour près de 7M€ (rénovation du parc privé et massification de la rénovation énergétique, réhabilitation du parc social et Plan de Prévention des Risques Technologiques Habitat) ;
- 6,5 M€ pour les activités liées à la croisière, dont l'aménagement du **futur pôle croisière** sur la pointe de Floride ;
- 3,7 M€ pour **l'aide à l'investissement des communes** ;
- 3 M€ pour la **culture et le sport** ;
- 1,8 M€ pour les aménagements du **Plan campus** ;

SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES

En 2025, la dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvera à 20,6 M€ (un chiffre constant depuis 2023). **Cela représente une aide de 75€ par habitant.** Au niveau national la DSC par habitant est bien moins élevée puisqu'elle représente en moyenne 33€ sur la même strate de collectivité.

* La DSC est une aide de fonctionnement versée par la Communauté urbaine à ses 54 communes.

Cette année encore, la Communauté urbaine n'augmente pas les impôts des ménages (la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe GEMAPI ne sont pas levées au niveau communautaire) et les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont reconduits à l'identique une nouvelle fois comme depuis des années en dépit de l'inflation.

CONTACT PRESSE

Sébastien Vau-Rihal

sebastien.vau-rihal@lehavre.fr

tél. 02 35 19 43 41 – 06 79 03 65 05